

# COLLEGE INTERARMÉES DE DEFENSE



5ème PROMOTION «1997-1998»

## ETUDES PARTICULIERES A OPTION

### MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

#### UNE FORCE INTERAFRICAINNE DE MAINTIEN DE LA PAIX

Rédacteur :

Commandant EKOUA, Jean  
Officier Stagiaire Gendarmerie  
GABON

DIVISION B Groupe B2

# 1/ INTRODUCTION

## 1-1 L'ordre public

L'ordre public international est une composante du conseil de sécurité de l'organisation des nations-unies(O.N.U) qui a la responsabilité principale de maintien de la paix et de sécurité internationale dans le cadre des crises et conflits armés mettant en danger la sécurité internationale et régionale.

a

## 1-2 Définitions (crises )

Pour le général **BEAUFRE**, la crise est un état de tension au cours de laquelle, on risque au maximum une escalade vers un conflit armé et où l'on veut empêcher l'adversaire d'acquiescer un certain avantage politique ou militaire; cet avantage représente l'enjeu de la crise donc, pour le défenseur, le risque minimum.

Mr **CHARLES HERMANN**, lui , considère qu'une crise est une situation qui:

- Menace des objectifs hautement prioritaires de l'unité décisionnaire;
- Réduit le temps de réponse disponible avant que la décision ne se transforme en action.
- Surprend les membres de l'unité décisionnaire par son occurrence.

## 1-3 L'obligation de réagir

Dans tous les cas , la crise, parcequ'elle est porteuse de risques pour la sécurité nationale voire internationale, exige que soient rapidement prises des décisions appropriées et mise en oeuvre les moyens adoptés pour la résoudre.

Or, l'ingérence qui vise à assurer un respect effectif et universel des droits de la personne les plus fondamentaux dont la « **NOTION DE DROIT D'INGERENCE** » a été introduite, n'est point définie comme droit international; celui-ci au contraire, n'édicte seulement qu'une règle de non - intervention.

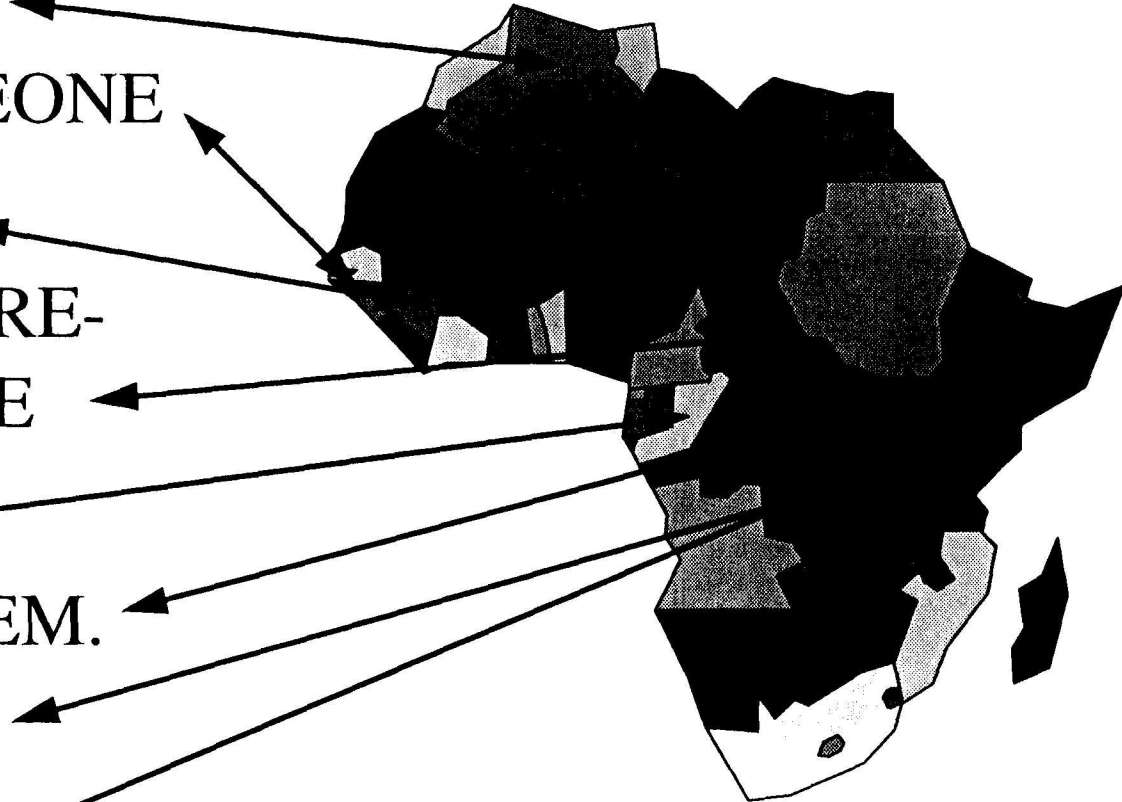
L'imprévisibilité et l'irrationalité du concept diplomatique mettent en cause autant d'inquiétudes. A ce jour, le facteur de rationalité tend à disparaître. L'heure de la guerre nucléaire est révolue, mais la notion de menace renaît.

L'idée de nouveaux risques devra désormais inclure, non seulement la prolifération des armes nucléaires ( par les pays en voie de développement ), mais aussi celui de la menace qui, seuls les pays membres du conseil de sécurité peuvent trouver une solution (bien sûr avec la bénédiction de l'Organisation des Nations-Unies ).

L'exemple le plus concret est celui dont subit le peuple algérien ou l'indifférence de la communauté internationale témoigne d'une diplomatie irrationnelle.

## LES RECENTS CONFLITS EN AFRIQUE

- ALGERIE
- SIERRA LEONE
- LIBERIA
- REP.CENTRE-  
AFICAINE
- CONGO
- CONGO.DEM.
- RWANDA
- BURUNDI



## 2/ LA NECESSITE DE CETTE FORCE

La fin de la guerre froide et l'avènement à la démocratisation ( imposée ) en Afrique, ont vraisemblablement pris de cours les politiques africaines face à l'unilatéralisme des grandes puissances et la « loi du plus fort.

Délibérément, les systèmes politiques, économiques et sociaux ont basculé la balance sociale des pays africains, entraînant du coup, instabilité et soulèvements armés dans le continent dont le seul vecteur reste les conflits et les crises de toutes sortes.

Les occidentaux, ( amis d'hier et de toujours ) ont révolu leur politique d'interventionnisme et d'ingérence ; privilégiant le partenariat et la neutralité dans tous les domaines.

Mais , abandonné à son propre sort, ce vieux continent, démuné des capacités technologiques viables, se torture et se destabilise. La communauté internationale, immuable par une indifférence liée pour les uns, à un manque d'intérêt, (économique) et pour d'autres, à un réjet dû à la notion d'ex - colonies, se culpabilise.

### 2-1. Les récents conflits

Ceux-ci interpellent toujours l'opinion internationale de la nécessité d'un plan d'urgence de maintien de la paix interafricaine dont seule l'Afrique, déterminera ses propres capacités d'analyses et de préventions des tensions internes.

Hier le **LIBERIA** ,aujourd'hui la **SIERRA-LEONE** ( Afrique de l'ouest ), le plan de paix de la Communauté Economique et de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), première organisation régionale à envoyer une force de maintien de la paix africaine avec le soutien juridique de l'Organisation des Nations -unies (ONU ) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), a ramené la stabilité au LIBERIA; des élections libres ont été organisées et celles-ci ont porté l'ex rebelle ( CHARLES TAYLOR ) au sommet du pouvoir.

Cette même force d'interposition est présente dans un Etat voisin , membre de la CEDEAO; la SIERRA LEONE sévit par une crise armée interne suite à un coup d'état et dont le Président démocratiquement élu a été injecté de son fauteuil par une junte militaire.

Le plan de paix de la CEDEAO ne peut pas encore faire l'objet d'un jugement définitif. Néanmoins, de ce plan, on peut dire qu'il est unique à plusieurs égards :

- Premièrement, parce que c'est la toute première fois qu'une organisation régionale envoie une force de maintien de la paix pour restaurer la paix et la stabilité dans un Etat membre déchiré par une guerre civile qui menace également la paix et la sécurité de la région dans son ensemble.

- Deuxièmement, ce plan constitue le premier exemple de restauration de la paix par une organisation internationale.

A cet égard, l'Ecomog ( appellation de la force mis en place ) a été considéré comme le porte-flambeau de l'Afrique en matière de maintien et de restauration de la paix et

.le plus bel exemple jusque-là d'initiative, de responsabilité africaine et de capacité à résoudre un problème africain.

En **Republique Centrafricaine** (AFRIQUE CENTRALE ),la crise qui a soulevé une mutinerie contre le pouvoir, ne doit son salut qu'au sommet de la francophonie tenu à OUAGADOUGOU (Burkina-Faso) ou la totalité des Chefs d'Etat d'Afrique francophone avaient demandé un soutien politique de la France pour sauvegarder la démocratie dans ce pays.

Mais la France, qui procède à une refonte de sa politique africaine, ne s'est impliquée que par un soutien strictement logistique à la mission interafricaine de suivi des accords de Bangui ( MISAB ) dont elle a été le principal partenaire avec un soutien diplomatique appuyé de la négociation interafricaine avec les mutins.

Aujourd'hui, Bangui et les autres capitales de l'Afrique centrale se réjouissent de ce calme, même précaire.

Par contre, la crise armée du **CONGO**, ( près de dix mille morts ) conclut par la victoire de l'un et la l'échec de l'autre, laissera des traces et répercussions au sein de la classe politique et de sa population.On peut s'en douter d'un surcroît de tensions ethniques et donc d'instabilité dans la sous-région ,probablement dans un avenir futur car, les groupes humains n'ont jamais été des pacifistes éternels.

A l'instar de la crise de Bangui, atténuée par une mission interafricaine, celle du Congo s'est déroulée sour noisement (à en croire aux nombres des victimes civiles tués), sous l'indifférence quasi totale de la communauté internationale.

L'Onu qui avait forgée sa stratégie sur des guerres entre Etats , savait à la rigueur les traiter. Aujourd'hui , les conflits sont d'une autre nature, personne ne sait comment les cesser. Quand les belligérents entendent en découdre, impossible de rétablir la paix sans employer des méthodes brutales , très difficiles à appliquer .

les interventions deviennent sélectives selon les intérêts particuliers de chaque pays occidental membre du conseil de sécurité. L'Onu n'est sollicitée que pour la couverture juridique de l'opération. Les cas suivants démontrent clairement ce contre poids des pays membres du conseil de sécurité face aux décisions du Secrétariat général de l'Onu :

- La guerre du golf a été forgée par les américains avec l'aide de ses alliés.

- La crise armée de l'Albanie, menée par les Italiens avec la participation de quelques pays de l'union de l'Europe occidentale (l'Italie craignant une immigration et inquiet de voir le désordre s'installer à ses frontières). L'absence d'intervention par la communauté internationale d'une force d'interposition en Afrique dans les conflits, a initié les pays africains à s'immiscer directement et militairement dans les conflits de leurs voisins:

- Au Congo Démocratique,les foces armées du Rwanda et de l'Ouganda voisins ont appuyé considérablement la progression des rebelles de M. KABILA pour conquérir le pouvoir dan ce pays entraînant la fuite à l'exil de l'ancien président.

- Au Congo Brazzaville, ce sont les troupes armées de l'Angola qui sont venues renforcer la milice armée de M. SASSOU pour reprendre le pouvoir en force et faire fuir l'ex-président.

Cette pratique est d'autant plus déplorable que le mécanisme d'aide militaire armée interafricain est susceptible d'entraîner d'autres pays tiers à aider aussi l'autre camp. Par conséquent, les risques d'envénimer une guerre régionale aux conséquences incalculables ne peuvent être exclus car, même localisée, une crise est fonction de contagion.

La multiplicité de ses conflits armés a heurté la sensibilité d'analyse de trois pays, tous membres permanents du conseil de sécurité de l'Onu, à signer un protocole d'accord le 23 MAI 1997 par la mise en oeuvre d'une Force interafricaine de Maintien de la paix, dont les modalités d'exécution et d'organisation restent à définir en collaboration avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

### **3/ L'ENJEU INTERNATIONAL DE CETTE FORCE**

L'actualité dramatique du continent africain avec ses conflits armés permanents, n'a sans doute pas, cette fois, laissée la communauté internationale sans réaction.

L'insécurité dans ses Etats, liées à la forte croissance démographique du continent (prévue par les experts occidentaux) pour l'An 2000, entraîneront irréversiblement une immigration intense du peuple africain vers le Nord; ce qui en occident a permis de révaloriser toutes stratégies.

C'est ainsi que les Etats-Unies d'Amérique, la France et la Grande-Bretagne ont élaboré un plan de mise à la disposition des contingents africains, d'un matériel militaire adéquat aux capacités africaines de maintien de la paix ( sorte de mécanisme de règlement des crises pour le continent ).

Ces pays occidentaux, dotés d'une expérience de coopération historique avec l'Afrique, pourraient se rendre plus utiles, notamment dans la constitution d'un état-major de conception qui préparerait :

- les autorisations du déploiement de la force dont l'OUA donnera sa bénédiction et devra avoir un contrôle politique sur la force à engager.
- les plans d'intervention d'un pays concerné.
- le soutien logistique et les estimations financières d'une opération programmée.

De cette manière, les occidentaux impliqueront la future force africaine dans une logique de politique de préservation, c'est à dire, procéder en commun à l'évacuation de leurs Nations installées en Afrique, dont l'existence serait menacée. La France et la Grande-Bretagne devront convaincre politiquement leurs partenaires de l'Europe notamment l'UEO, du bien fondé d'une telle force et de la nécessité d'une aide aux capacités de prévention et de gestion des crises à l'OUA.

Les équipements ou matériels militaires prépositionnés dans certains pays d'Afrique sur le choix des pays occidentaux donateurs, doivent impérativement être placés sous contrôle et gestion de l'OUA ; afin de lever toute équivoque ou marginalisation de quelques pays sur un quelconque privilège..

Mais pour qu'une telle force soit opérationnelle et rodée, il conviendra de mettre sur pied un calendrier des manœuvres communes dans certains pays d'Afrique. Il faut que les pays occidentaux assistent à l'encadrement des militaires africains dans le domaine de la formation sur les nouvelles technologies et la formation linguistique

entre anglophone pour une maîtrise fût-ce telle nécessaire en français et vice versa pour les francophones.

## **4/ L'ORGANISATION FUTURE**

### **4.1 le contexte juridique**

Le contexte juridique à appliquer ne doit être en aucun cas contraire à la charte de l'ONU et de l'OUA sur le rétablissement de la paix. Pour cela, les forces en présence doivent bénéficier d'un mandat (sorte de réquisition) clair et précis démunie de toutes ambiguïtés ; par exemple, se prononcer légalement sur la notion de légitime défense en cas d'attaque de la force d'interposition.

Si nul n'est censé ignorer la loi, par contre, nul n'est non plus censé tout connaître; il reviendra aux militaires engagés, de respecter les règles élémentaires dans le cadre d'un conflit. Il va de soi qu'on ne peut violer ou torturer quiconque ou tuer un non-combattant sans réaction.

Il n'est donc pas nécessairement inutile de les rappeler non seulement aux combattants, mais aussi à tout un chacun car personne ne peut, malheureusement, se prétendre être à l'abri d'une éventuelle conflagration armée.

### **4.2 le niveau stratégique**

Cette Force militaire devra être répartie par sous-régions, tout en déterminant les effectifs dont chaque pays peut dégager. Le matériel devra lui aussi être prépositionné selon les critères définis par l'OUA et les pays occidentaux pour une meilleure organisation; le niveau représentatif et hiérarchique des Etats doit être réduit afin de :

- responsabiliser chaque unité mise en oeuvre avec clarification très simple de ses attributions ou de ses missions.
- imposer la pluridisciplinarité des unités engagées sur le théâtre par des échanges de renseignement aussi bien au niveau diplomatique que politique avec le militaire.

Privilégier le système d'information afin de :

- mettre en place un réseau d'information organisée et structurée selon le modèle préétabli, destiné à apporter la connaissance nécessaire et suffisante à la préparation de la décision.
- fluidifier les circuits d'information entre militaires et décideurs politiques (réseaux de télécommunication- médias...etc)
- favoriser l'exploitation pertinente de l'information afin d'accélérer la diffusion et veiller à la réactivité pour dominer et réduire l'incertitude sur le plan opérationnel.

### **4.3. le niveau fonctionnel**

L'organisation de l'Unité Africaine et les pays occidentaux devront déterminer un organigramme représentant l'état-major de la future force militaire avec:

- des postes fonctionnels traitant des opérations indispensables à l'unité (tels la gestion du personnel et le matériel engagé).



- des postes hiérarchiques qui concerneront essentiellement l'activité principale de l'unité engagée ( les forces étant inter-Etat ).
- des postes d'état-major destinés à soulager d'autres postes en leur facilitant l'accès aux informations et aux réseaux de communication, tel porte-parole, officier adjoint ou de liaison... etc.

#### 4.4 le niveau opérationnel

Les Etats ayant déjà mis leurs forces à la disposition de l'organisation de l'unité africaine, et l'état-major étant déjà constitué, il s'agira de définir une conception de: ---commandement organique, élément transmission, de coordination, de concept et surtout de liaison entre les décideurs politiques et le grand commandement militaire.

- commandement opérationnel; les crises et les conflits armés ayant toujours un caractère politique et diplomatique, son cadre d'emploi doit être dans la mémoire de celui qui commande sur le terrain ( évaluation des risques, permanence de dialogue) afin de mieux coordonner l'action des éléments engagés et surtout favoriser l'interopérabilité des forces en présence.

Pour autant, la participation de deux catégories de pays africains restera essentielle:

- ceux qui ont un poids politique militaire important tels **l'AFRIQUE DU SUD**, le **NIGERIA**, **l'EGYPTE**...etc.

- mais aussi de ceux qui ont une longue expérience et pratique des opérations multinationales de maintien de la paix tels le **SENEGAL**, le **ZIMBABWE**...etc.

#### 4.5 - le niveau environnement

En tous les cas, le contrôle de l'environnement doit être une nécessité, car il faudra dominer ces incertitudes en impliquant l'homme dans l'analyse et la décision.

Les contraintes politiques, juridiques et médiatiques doivent animer les décideurs et les professionnels à plus de réflexions.

## 5 / LES ORIENTATIONS.

### 5.1. la prévention des crises.

L'accumulation des crises oblige au pouvoir politique une bonne analyse des tâches. Les forces armées doivent sauvegarder le pouvoir politique par des renseignements, de recoupements d'information et une planification éventuelle de l'emploi des forces volontairement non dissimulables. L'acquisition des moyens dissuasifs très disponibles et mobiles par des gesticulations apparentées à une diplomatie active internationale.



## **5.2. le rétablissement de l'ordre.**

Les pays en conflits doivent se doter, à défaut acquérir certains matériels et engins spécialisés ,( les fourgons pompes.) au maintien de l'ordre.

Cette mission devrait revenir aux forces de l'ordre locales c'est à dire des forces révolues au maintien de l'ordre public, telle la gendarmerie et la police locales.

Les forces d'interposition n'ayant pas mandat juridique d'une mission de rétablir l'ordre public.

## **6 / CONCLUSION**

Le déséquilibre économique et la démocratie entraînent des conflits liés à des régimes totalitaires développés pendant la période de la guerre froide où la confrontation n'étaient que la course aux armements (EST-OUEST ).

La multiplication de risques oblige à inventer des nouvelles politiques d'apaisement car, il ne peut y avoir développement sans sécurité.

Un nouvel ordre économique et social en Afrique ne peut intervenir que par une satisfaction des besoins individuels de l'homme qui est la valeur même d'une dimension de développement.

Pour l'Afrique, ce mécanisme de maintien de la paix, qui sera soutenu et mis en place par des pays occidentaux , est certainement une chance à saisir sur la voie de la mondialisation multipolaire dont l'**ASIE**, **L'AMERIQUE LATINE** et **l'EUROPE de l'EST** sont en voie d'intégration et d'où elle ne peut solitairement et éternellement demeurer désintégrer.